

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4565)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL116

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 2

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement entend prolonger le recours au « passe sanitaire ». Or, le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel avaient validé le passe sanitaire généralisé au motif qu'il était « strictement proportionné aux risques sanitaires encourus ». Ils insistaient par ailleurs sur la nécessité qu'il y soit « mis fin sans délai lorsqu'il n'est plus nécessaire ». Pour cette raison, politique, la prorogation de ce passe est disproportionnée et doit être abandonnée.